

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 650 159

②1 N° d'enregistrement national :

89 10262

⑤1 Int Cl⁵ : A 43 B 3/16, 3/18.

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28 juillet 1989.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la
demande : BOPI « Brevets » n° 5 du 1^{er} février 1991.

⑥0 Références à d'autres documents nationaux appa-
rentés :

⑦1 Demandeur(s) : VATAIRE Fabienne et JUTTET Michel.
— FR.

⑦2 Inventeur(s) : Fabienne Vataire ; Michel Juttet.

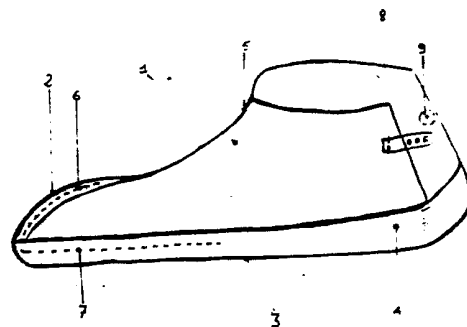
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire(s) : Fabienne Vataire.

⑤4 Dispositif de protection pour chaussures.

⑤7 L'invention concerne un produit pour protéger les chaussures et chaussons lors d'un déplacement de courte durée dans des lieux salissants. Le dispositif permet à l'utilisateur de glisser ses pieds normalement chaussés dans une enveloppe protectrice. Le protège-chaussures 1 se compose d'une trépointe 2, d'une semelle 3 striée, d'un talon 4, et d'une tige 5. La trépointe 2 et la semelle 3 sont respectivement munies d'un renfort 6 et d'une plaque 7, tous deux en métal. Une languette 8 à l'arrière du protège-chaussures 1 vient se fixer sur une attache 9, fermant l'ensemble et enveloppant complètement le pied.

La présente invention concerne l'industrie de la chaussure, des moulages plastiques et du caoutchouc.



FR 2 650 159 - A1

Dispositif de protection pour chaussures .

L'invention concerne un produit pour protéger les chaussures et chaoussons lors d'un déplacement de courte durée dans des lieux salissants .

5 Il est fait actuellement obligation à toute personne qui désire se déplacer sur un terrain humide, ou tout autre endroit salissant, de se déchausser à double reprise et d'enfiler bottes ou chaussures spéciales . Pour un déplacement impromptu ceci est contraignant . Le dispositif selon l'invention permet à l'utilisateur de glisser

10 ses pieds normalement chaussés dans une enveloppe protectrice . Il préserve ainsi ses chaussures ; évite d'une part leur détérioration par contact avec la neige, l'eau, la boue, les acides ou les graisses et d'autre part de les rayer ou abîmer par choc et/ou par perforation .

15 Cette enveloppe présente les caractéristiques d'une chaussure, de type sabot, de format déterminé par la taille du pied de l'utilisateur .

Selon un mode de fabrication préférentiel, des renforts métalliques inclus dans la trépointe et la semelle du protège-chaussure apportent à l'utilisateur une sécurité s'il se déplace sur terrain accidenté et le prémunissent dans une large mesure contre les chocs et les perforations,

20 Ce nouveau protège-chaussure étant fabriqué principalement en matière plastique et/ou caoutchouc, son procédé de fabrication reprends les techniques de moulage utilisées dans l'industrie .

25 Le protège-chaussure (1) se compose d'une trépointe (2), d'une semelle (3) striée anti-dérapante, d'un talon (4) et d'une tige (5) souple .

30 Selon une variante, la trépointe (2) et la semelle (3) sont respectivement munies d'un renfort (6) et d'une plaque (7), tous deux en métal . Une languette (8) extensible, à l'arrière du protège-chaussure (1), vient se fixer sur une attache (9), fermant l'ensemble et enveloppant complètement le pied . Cette variante permet d'assurer meilleure protection du pied et maintien de la chaussure .

35 La présente invention concerne l'industrie de la chaussure, des moules plastiques et du caoutchouc .

- 1) Dispositif de protection pour chaussures caractérisé en ce qu'il se compose d'une trépointe (2), d'une semelle striée (3), d'un talon (4) et d'une tige (5) : la trépointe (2) étant munie d'un renfort (6) en métal, la semelle (3) d'une plaque (7) de métal protectrice ; une
5 languette (8) extensible venant se fixer à l'arrière du protège-chaussure (1) sur une attache (9) ; l'ensemble enveloppant et protégeant complètement d'une part la chaussure et de l'autre le pied de l'utilisateur .
- 2) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la
10 trépointe (2) peut être renforcée (6) afin de prémunir l'utilisateur contre les chocs .
- 3) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la semelle (3) est renforcée d'une plaque (7) de métal afin d'éviter toute perforation .
- 15 4) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la semelle (3) présente des stries sur sa partie externe; anti-dérappantes .
- 5) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que la tige
20 (5), fabriquée en matière souple, ne blesse pas le coup de pied de l'utilisateur .
- 6) Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'une languette (8) en plastique ou caoutchouc extensible peut venir fermer l'arrière du protège-chaussure (1) en se fixant sur une attache (9) .
- 25 7) Dispositif selon chacune des revendications précédentes caractérisé en ce que le protège-chaussure (1) est fabriqué en matière plastique ou caoutchouc moulés lui conférant étanchéité et entretien facile pour l'utilisateur .
- 8) Dispositif selon l'une ou l'autre des revendications précédentes
30 caractérisé en ce que le protège-chaussure (1) évite la détérioration des chaussures par contact avec la neige, l'eau, les acides ou la graisse .
- 9) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'on peut donner au protège-chaussure (1) toute
35 forme esthétique, le format étant déterminé par la taille du pied de l'utilisateur .
- 10) Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisé en ce que l'invention concerne l'industrie de la chaussure, des moulages plastiques et du caoutchouc .

1/1

